Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 29/02/2024 à 13h56 Réference de l'AR: 054-200043693-20240228-2024_008-DE Affiché le 29/02/2024; Certifié exécutoire le 29/02/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS Extrait n° 24-02-06

Rappel du nombre de délégués en exercice 44 Quorum 23 35 Nombre de titulaires présents (a) Nombre de suppléants présents(en lieu et 3 (b) place d'un titulaire) 3 Nombre de procurations (c) 41 Soit un total de votants potentiels de (a+b+c)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU 28 FEVRIER 2024

Objet CONVENTION MANDAT EP ALLONDRELLE LA MALMAISON

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique): D MULDER (BASLIEUX) - P MOSCATO (BAZAILLES)-AZZARA JF (BEUVEILLE)- GUILIN P (BEUVEILLE) GRETHEN P (CHARENCY)- GEORGES D (DONCOURT)- J WEISS (EPIEZ)- G BIANCHI (GRAND FAILLY)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JL THOMAS (FRESNOIS)- JP JACQUE (LONGUYON) - C PERCHERON- E LAHURE (Longuyon)- J SAILLET (LONGUYON)- N FOULON (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)- C LECOINTRE (LONGUYON)- AM TROMBINI (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)-- H BIZOT (LONGUYON)-PAQUIN G (LONGUYON)- HIBLOT P (LONGUYON)- JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)- JENNESSON R (ST SUPPLET)- ROESER D (TELLANCOURT)-- (A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS LE ROND)-JP DALLA RIVA (VILLETTE)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique): CLAUDET E (ALLONDRELLE)- ROUYER G (COLMEY)- LESIEUR P (VILLE HOUDLEMONT)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique): DEMUTH JP (VILLE AU MONTOIS) à MOINEAUX J (PIERREPONT)- DELATTRE B (OTHE) à CLAUDET E (ALLONDRELLE)- JL WOJCIK (LONGUYON) à C PERCHERON (LONGUYON)- N FOULON (LONGUYON) à JP JACQUE (jusqu'à 18h10)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 29/02/2024, que la convocation du Conseil avait été faite le 22 FEVRIER 2024

Le président.

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

La commune de Allondrelle-la-Malmaison réalise des travaux d'enfouissement des réseaux Rue du Château d'eau et Rue de la Fontaine du Geai. La Communauté de Communes ayant la compétence « éclairage public » sur l'ensemble de son périmètre, et compte tenu d'un marché communal unique de travaux, il est nécessaire de réaliser une convention de mandat entre la commune et la communauté de Communes.

Pour rappel, il est demandé, pour solder la convention de mandat, d'envoyer les plans de récolement géo-référencés et DOE dès qu'ils seront réalisés ainsi que le contrôle d'un organisme extérieur des installations d'éclairage public.

Il appartient au Conseil d'autoriser le Président à signer cette convention de mandat avec la commune d'Allondrelle La Malmaison.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE d'autoriser le Président à signer la convention de mandat avec la commune d'Allondrelle la Malmaison

Fait à LONGUYON le 28/02/2024

Le Président